



Rendez-vous sur le web



SOMMAIRE

- Vie des entreprises** P 2 et 3
- Sepro-Distribution
 - CPIL
 - MJ Conditionnement
 - Les Fromagers de Thiérache
 - Portrait d'élue : Marie GARCIA dirige Maytop Iso 02
- Mécénat d'entreprises** P 2
- Aménagement du Territoire** P 4 et 5
- Pôles de compétitivité : La Picardie présente sur 3 fronts
 - La CCI, partenaire du Pays de Thiérache
 - La CCI de l'Aisne au salon INNOVACT à Reims
 - La SEDA, prête à affronter la concurrence
 - Pose de la 1^{ère} pierre du Center Parcs
- Evènements** P 6 et 7
- Colloque "Prévention des difficultés des entreprises"
 - Le nouveau rôle des Délégués Consulaires
 - Rapprochement écoles/entreprises
 - Réunion des commissions opérationnelles de la CCI
 - Institut Universitaire Tous Âges
 - Espace Aisne Numérique
 - Charte pour permettre l'accès des professionnels aux déchetteries
 - 8^{èmes} rencontres de la création et de la transmission d'entreprise
 - Laurence PARISOT, Présidente du MEDEF au MIDEST
 - Voyage au Japon
- Actualités** P 8
- Concours "Meilleurs Ouvriers de France"
 - Formation continue
 - ChamberSign
 - Méfiez-vous des faux annuaires professionnels

EDITO



Les entreprises de l'Aisne, comme beaucoup en France et en Europe de l'ouest, ont vécu une année 2005 difficile. Une situation internationale souvent tendue, une concurrence économique exacerbée, l'émergence de nouveaux pays aux capacités gigantesques, et même la nature (tsunami, cyclones...) autant d'évènements qui ont contribué à nous rendre moroses, voire inquiets. Les graves troubles qui ont agité nos villes en novembre ont révélé de façon brutale les défis que nous devons relever.

En cette fin d'année, je voudrais donner à chacun d'entre vous optimisme et confiance, deux choses qui me paraissent indispensables pour entreprendre et pour réussir.

Seuls, nous avons peu de poids sur les évènements : ensemble, nous pouvons répondre aux questions posées. Et nous avons commencé de le faire !

La création de notre Comité de Liaison Interconsulaire de l'Aisne avec la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, participe à ce mouvement. Nous ne pourrions certes pas tout faire avec notre CLICA, mais ce que nous ferons ensemble aura plus de force.

La mise en place en Picardie avec les régions voisines, de plusieurs pôles de compétitivité apparaîtra sans doute, d'ici quelque temps, comme la bonne

nouvelle de l'année 2005. J'y vois personnellement un motif d'espérance dans la création de nouvelles activités, porteuses d'emplois et de progrès, et j'engage résolument la CCI de l'Aisne dans le soutien à cette initiative.

Les collaborations que nous engageons avec les collectivités locales du département traduisent cette même préoccupation : comment faire plus et mieux pour l'économie de l'Aisne, sans que cela devienne trop coûteux pour les contribuables que nous sommes tous ? Il me semble que cette réflexion est de plus en plus présente à l'esprit de ceux à qui nous avons confié le gouvernement de nos cités. Il reste à espérer que ces exemples seront observés et suivis par les autres échelons : régional et national. C'est en tout cas le vœu que je formule : travaillons ensemble, pour des objectifs communs, en veillant à ne pas ajouter nous-mêmes à nos propres difficultés.

Je souhaite à tous les chefs d'entreprise, à leur famille et à leurs équipes ainsi qu'à tous les lecteurs et lectrices de notre journal, une bonne année 2006, la santé et la volonté d'entreprendre, en ne craignant pas les réformes qu'exigent à la fois le 21^{ème} siècle et le 3^{ème} millénaire !

N'oublions pas le made in France !

Cordialement vôtre.

Serge RENAUD

Président de la CCI de l'Aisne

Le Comité de Liaison InterConsulaire de l'Aisne est né

Les Présidents de trois compagnies consulaires de l'Aisne, Serge RENAUD, pour la Chambre de Commerce et d'Industrie, Philippe PINTA, pour la Chambre d'Agriculture, et Auguste LECREPS, pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ont décidé de donner une forme juridique à la collaboration des trois chambres départementales, en créant le Comité de Liaison Interconsulaire de l'Aisne (CLICA).



Les Présidents des trois Chambres Consulaires de l'Aisne en compagnie d'Yves DAUDIGNY, Président du Conseil Général de l'Aisne

La coopération interconsulaire fonctionne bien dans l'Aisne et cette longue tradition de dialogue, de rencontres et d'actions communes, méritait de trouver un cadre officiel, sous forme d'une association selon la loi de juillet 1901. Les trois Présidents souhaitent afficher ainsi leur volonté de développer les initia-

tives communes prises en faveur de toutes les entreprises industrielles, commerciales, de services, de l'agriculture et de l'artisanat, du département de l'Aisne.

Dans le cadre du CLICA, les compagnies consulaires poursuivront bien entendu les actions déjà initiées dans le domaine de la formation (forum et trophées de l'apprentissage, journées portes ouvertes), de la création/transmission d'entreprises, de l'environnement (charte départementale, charte pour le traitement des déchets, ...). Elles ont décidé d'étendre leur action à la création, par la mise en commun de leur moyens humains, matériels et financiers, d'un centre de ressources en matière d'études et de prospective économique, en créant ainsi une plate-forme d'intelligence économique, en relation avec les pôles de compétitivité intéressant l'Aisne et la Picardie. L'aménagement du territoire est de même placé au centre des préoccupa-

tions du Comité, avec la mutualisation des compétences des trois chambres dans ce domaine, et l'amélioration de leur représentation au sein des structures de consultation et de décision.

Avec la création du CLICA, les trois Présidents Serge RENAUD, Philippe PINTA et Auguste LECREPS affirment leur détermination à multiplier les capacités d'intervention des trois compagnies consulaires, établissements publics de l'Etat, au bénéfice de leurs ressortissants et de l'ensemble de leurs partenaires institutionnels du département et de la région. Et chacun pourra noter avec satisfaction que cette opération, qui se fait à périmètre constant pour les trois chambres, permettra de réaliser des économies d'échelle importantes.



Sevro Distribution

Depuis longtemps l'envie de devenir dirigeant d'entreprise a germé dans l'esprit de Guillaume VIVIEN. Après des études de commerce et de nombreux stages en entreprises, ce jeune diplômé trouve un poste en tant qu'animateur de l'équipe commerciale au sein du groupe Codupal à Compiègne. Créée dans les années 80, cette entreprise s'intéresse à la sécurité des personnes, conçoit et commercialise des équipements de protection individuelle (EPI). Le métier satisfait Guillaume VIVIEN mais rapidement celui-ci veut donner une autre dimension à ses ambitions.

En 1998, ce jeune axonais crée son entreprise SEPRO Distribution. Fort d'une formation suivie au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, il valide son projet et obtient une avance régionale à la création (ACRE). Pendant 18 mois, ce nouveau dirigeant travaille seul et accomplit une immense démarche de prospection dans toute la région. Ses recherches s'orientent vers des fournisseurs et des clients ciblés grâce au listing fourni par la CCIA.

Le cœur de métier de l'entreprise SEPRO Distribution est la commercialisation et le stockage d'articles pour la Protection Individuelle comme les vêtements, chaussures de sécurité, gants, protection auditive, visuelle, respiratoire et signalisation couvrant tous les besoins pour protéger et sécuriser les personnes. Les clients sont les industries, les entreprises PME-PMI, les collectivités, les hôpitaux, les mairies, les lycées professionnels etc... Très vite le dirigeant recrute un commercial pour développer son activité vers le sud de l'Aisne. A ce jour, grâce à son implantation et sa situation géographique, l'entreprise couvre la région Picardie et les départements limitrophes.

Ses perspectives d'avenir sont le développement de nouveaux articles toujours plus pointus et spécialisés comme les vêtements ergonomiques, robustes et adaptés à chaque profession ainsi que des produits haut de gamme composés de matériaux type gore tex, cordura, kevlar (que l'on retrouve de plus en plus dans les vêtements, gants et chaussures de sécurité). La réactivité et le service aux entreprises comme le marquage au nom de la société sur les vêtements sont aussi une priorité. Le dirigeant sait que le savoir-faire des entreprises est très important et c'est au travers des produits que l'image de marque est véhiculée.



SEPRO DISTRIBUTION - 160, rue Antoine de Saint Exupéry
02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN - Tél. 03.23.73.12.13 - www.seprodistribution.com

CPIL rajeunit le petit train routier de loisirs

A Saint-Gobain, Conception & Production Industrielle de Loisirs (CPIL) qui fabrique des trains touristiques sur roues, a lancé en juin le Delphis aux formes rondes qui révolutionnent le genre.

Les trains aux cheminées Far West montés sur pneumatiques et tractés par un puissant moteur (10 tonnes, 18 m de long, avalant des pentes de 20 %) c'est le produit le plus fabriqué par CPIL. Il en circule à Avoriaz, Arrogances, Montmartre, Rochefort, Montpellier, Rocamadour, au Puy du Fou, chez Disney Land ou chez Pierre & Vacances. Il existe en France quelque 400 trains routiers en activité dont 150 ont été construits par CPIL, installé dans l'ancienne manufacture des glaces de Saint-Gobain.

En 2004, avec une nouvelle version baptisée Carrosse, CPIL a séduit des autocaristes. Plus de rupture de charge entre les parkings d'autobus et les centres d'attraction. A travers Puteaux, un petit train routier CPIL transporte les personnes âgées : c'est la version navette intra-urbaine «sur laquelle l'entreprise a engagé une démarche de marketing».

Le premier modèle roule à Belfort

CPIL qui emploie 34 salariés, a réalisé l'an passé 2,5M€ de chiffre d'affaires dont 31 % à l'export (Espagne, Grèce, Belgique, etc...). Le Chiffre d'Affaires devrait doubler en 2005. L'entreprise vient de lancer le Delphis, un train qui s'adapte à tous les environnements urbains et de loisirs et aux personnes à mobilité réduite. Après neuf mois d'études et le recours à des designers de l'Aisne et du Nord, le modèle Delphis a émergé d'une quarantaine de projets. Il possède toutes les avancées technologiques des trains



Pierre STOURBE jouit d'une longue expérience technique acquise dans l'industrie automobile

routiers tractés par un turbo diesel Deutz. Celui-ci embraye une centrale hydraulique, laquelle alimente en pression les moteurs hydrostatiques équipant chacune des roues de la locomotive qui tracte trois voitures.

Bourdon sympathique au pare-brise en bulbe, le Delphis déploie des formes rondes et avenantes. «Nous avons fabriqué le premier Delphis pour la Mairie de Belfort», explique Pierre STOURBE, 56 ans, reprenneur en 2002 et gérant de CPIL. La ville de Namur est très intéressée. Notre projet, c'est de réaliser en 2007 la moitié de notre chiffre d'affaire en exportant le Delphis en Europe. Et nous commençons à étudier le projet Xanthos, un train routier électrique». Qui plus est, CPIL, trop à l'étroit à Saint-Gobain avec un carnet de commandes "archi plein", déménagera à Beautor dès cet automne.

SARL Conception et Production Industrielle de Loisirs - 02800 BEAUTOR
Tél. 03.23.52.61.73 - Fax 03.23.52.60.38 - Site : www.trainstouristiques-cpil.com

Le mécénat d'entreprises encouragé

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie a signé, avec la Direction Régionale de l'Action Culturelle, une convention visant à promouvoir auprès des entreprises picardes, le mécénat d'entreprises.

Un encouragement fiscal important (60 % de réduction fiscale) accompagne les mesures préparées par le Ministre de la Culture, avec l'objectif d'encourager et d'impliquer dans la vie culturelle tous les acteurs de la société : particuliers, associations, fondations et entreprises.

Cette réforme s'articule autour de 4 axes :

1. Développer le mécénat des particuliers par un renforcement substantiel des incitations fiscales
2. Favoriser le mécénat des entreprises par un doublement de l'encouragement fiscal
3. Alléger la fiscalité des fondations
4. Accélérer et simplifier la reconnaissance d'utilité publique.



Assemblée Générale de la CRCI sur le thème du Mécénat d'entreprises à la Chapelle des Visitandines à la DRAC, le 17 octobre dernier, en présence de Michel SAPPIN, Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme, suite à la signature de la convention entre la CRCI et la DRAC.

Deux brochures, l'une destinée aux entreprises et aux fondations, l'autre aux particuliers, peuvent être adressées sur simple demande.

Fax 01 40 15 77 07 - Mel : mission-mecenas@culture.gouv.fr

Contacts

Ministère de la Culture
et de la Communication "mission mécénat"
3 place de Valois - 75001 PARIS
Tél. 01 40 15 85 05

Direction Régionale des Affaires Culturelles
www.culture.gouv.fr (rubrique Régions)

TABLEAU COMPARATIF DES NOUVELLES MESURES

DISPOSITIF ANCIEN	DISPOSITIF NOUVEAU
1 - Développer le mécénat des particuliers par un renforcement des incitations fiscales réduction d'impôt des dons	
- Réduction d'impôt de 50% du montant du don pris dans la limite de 10% du revenu imposable	- Réduction d'impôt de 60% du montant du don pris dans la limite de 20% du revenu imposable avec la possibilité d'étaler sur 5 ans lorsque le plafond est atteint
	- La réduction est accordée aux dons faits par les salariés à une fondation d'entreprise du groupe
- Calcul des intérêts de retard à compter de la date de la succession lors de la rupture de la convention liant l'Etat aux héritiers d'un immeuble classé ou inscrit	- Les intérêts de retard sont dus à compter du mois suivant la date de rupture de la convention
2 - Favoriser le mécénat des entreprises par un doublement de l'avantage fiscal	
- Déduction des dons du résultat dans la limite de 2,25 ou 3,25 % du chiffre d'affaires selon les organismes bénéficiaires (avantage fiscal égal au taux de l'impôt sur les sociétés soit 33,33%)	- Réduction d'impôt de 60% du montant des dons dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires avec possibilité de report sur 5 exercices en cas de situation déficitaire. La réduction est également accordée pour les versements effectués au profit d'organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres du spectacle vivant, de musique et du cinéma.
Incitation à l'acquisition d'œuvres d'art ou de trésors nationaux par les entreprises	
- Taxation des œuvres d'art à la taxe professionnelle	- Exonération des œuvres d'art à la taxe professionnelle
- Réduction d'impôt de 90% pour les versements réalisés pour acheter des trésors nationaux	- Extension aux biens culturels d'intérêt majeur situés à l'étranger ou entrés sur le territoire français depuis moins de 50 ans
- Obligation d'exposer les œuvres d'art acquises par les entreprises dans le cadre du mécénat dans un lieu spécialement aménagé	- Allègement de la condition d'exposition ; il suffit que ce lieu soit accessible au public, et l'obligation est restreinte aux 5 premières années
3 - Alléger la fiscalité des fondations	
- Abattement d'impôt accordé aux fondations reconnues d'utilité publique (RUP)	- L'abattement est porté à 50 000€
- L'abattement est fixé à 15 000€	
- Droits de succession dus sur les sommes versées aux fondations ou aux associations RUP	- Création d'un abattement correspondant à la valeur des biens donnés à une fondation RUP ou des sommes versées en emploi de la succession à une association RUP, à l'Etat ou à une collectivité publique
4 - Un dispositif d'information et de contrôle adapté	
- Contrôle a posteriori des reçus fiscaux avec une amende de 25% du montant du don en cas d'inéligibilité au mécénat	- Création d'un dispositif de recris permettant aux associations de s'assurer qu'elles bénéficient du régime du mécénat auprès des services fiscaux (accord tacite à défaut de réponse de l'administration fiscale dans les 6 mois)
	- Contrôle de la bonne affectation des fonds par la Cour des Comptes

La belle montée en puissance de MJ Conditionnement

À Hartennes-et-Taux cette PME qui conditionne à façon des aérosols dispose d'une unité de production dont les systèmes de sécurité sont cités en exemple par la DRIRE Picardie.



Olivier JACOB et son épouse ont créé MJ Conditionnement en investissant 1,8 M€.

Sur la zone d'activités d'Hartennes-et-Taux qui couvre 13 hectares à proximité du RD1 au sud de Soissons, MJ Conditionnement emploie 12 salariés au conditionnement d'aérosols pour des clients principalement de la grande distribution. Olivier JACOB et son épouse ont investi 1,8 M€ dans la construction d'une usine de 2 300 m². Ce projet, avec le soutien de la CCI de l'Aisne et d'Aisne Initiative, a bénéficié de 27 % d'aides de l'Etat, de la Région Picardie et du Département de l'Aisne.

Classée Seveso seuil bas, l'usine MJ Conditionnement est équipée de systèmes de sécurité et de protection de l'environnement très performants.

C'est dans la France du nord que l'unité de production d'aérosols (produits inflammables) est la mieux dotée en la matière, au point que la DRIRE Picardie la cite en exemple sur son site Internet.

UN DEMI-MILLION DE BOÎTIERS EN PLUS

«Nous prévoyons de remplir 4 à 5 millions de boîtiers par an et de réaliser de 2,3 à 2,6 M€ de chiffre d'affaires». Olivier JACOB a embauché récemment une jeune femme ingénieur chimiste. Dans son laboratoire, l'entreprise élabore les formules des matières actives de ses clients, puis en prépare la production dans un atelier spécialisé. Les formules remplissent les aérosols dont les boîtiers inertes sont fabriqués à Laon. L'usine utilisera annuellement 400 tonnes de BSO, un butane inodore et inoffensif pour l'environnement qui sert de propulseur au contenu d'un aérosol.

La PME a élaboré une nouvelle gamme de produits pour son actionnaire, le groupe Guilbert Express, l'un des spécialistes français de la recharge de gaz. Les nouveaux produits en perspective pourraient être des aérosols de peintures, d'huiles siliconées ou de dégriffants. Avec cette commande importante, MJ Conditionnement devrait augmenter sa production de plus d'un demi-million de boîtiers d'aérosols.

«Quelque 90 % de notre chiffre d'affaires aujourd'hui est réalisé avec la grande distribution, soulignent les deux chefs d'entreprise. Nous cherchons à diminuer cette part très importante et à diversifier notre clientèle». MJ Conditionnement augmentera ses effectifs d'une dizaine de salariés, au fur et à mesure de la montée en charge de l'usine.

MJ Conditionnement
Z.A. - 02210 HARTENNES ET VAUX
Tél. 03.23.72.31.45 - Fax 03.23.53.99.42

Les Fromagers de Thiérache investissent le marché des allégés

La fromagerie du Nouvion-en-Thiérache qui emploie 210 salariés prépare une gamme de pâtes à tartiner et relance la filière du Maroilles, le seul fromage en AOC de l'Aisne.

Les Fromagers de Thiérache récoltent chaque année 85 millions de litres de lait de 300 éleveurs de l'Aisne et du Nord. Cette entreprise qui a fêté cette année ses 80 ans, a réalisé l'an passé 47 M€ de chiffre d'affaires en fabriquant 6 000 tonnes de produits fromagers.

C'est un volume en progression de 30 % depuis deux ans. Il est concentré sur les pâtes molles allégées à croûtes fleuries et les crèmes de fromages. Les Fromagers de Thiérache exportent 52 % de cette production, principalement en Europe.

«Notre projet, c'est de passer à 8 000 tonnes de production annuelle, explique Patrick de COATPONT, Directeur. Et pour cela, nous recherchons activement les consommateurs de pâtes allégées et de pâtes à tartiner. Ça se passe en Europe du Nord, en Allemagne notamment».

Les Fromagers de Thiérache affinent actuellement une nouvelle gamme de crèmes de fromage. Premier test cette année avec une crème de chaume.

PLAN DE COMMUNICATION

Propriétaire de la marque MAROILLES FAUQUET (distinguée cette année par une médaille d'or du concours général agricole), l'entreprise fabrique annuellement 1 400 tonnes «du plus fin des fromages forts» et en domine le marché (57 %). Cependant, plus de 80 % de 2 400 tonnes de Maroilles produit l'an passé ont été vendues dans l'Aisne, le Nord et la région parisienne.

«Nous devons faire connaître le Maroilles sur tout le territoire français pour multiplier nos débouchés, affirme le Directeur des Fromagers de Thiérache, membre actif du Syndicat des fabricants et affineurs de Maroilles. La filière, qui emploie 800 salariés, n'a pas réussi à s'exporter. Nous avons commencé à y remédier cette année en participant au Salon de l'Agriculture». Afin d'engager un plan de communication, le syndicat dispose d'un budget de 2,3 M€ financé à 30 % par la filière Maroilles qui compte 9 producteurs, 3 manufacturiers et 3 affineurs. (infographie)

LA PRODUCTION DE MAROILLES EN AOC

- 1994 : 2 066 tonnes
- 2000 : 2 141 tonnes
- 2001 : 2 297 tonnes
- 2002 : 2 329 tonnes
- 2003 : 2 346 tonnes
- 2004 : 2 539 tonnes
- 2005 : 2 700 tonnes, soit 8,2 % de plus que l'année précédente.

SARL LES FROMAGERS DE THIÉRACHE
28, rue de la Croix - 02170 LE NOUVION EN THIÉRACHE
Tél. 03.23.98.35.70 - Fax 03.23.98.97.87 - Site : www.bongrain.fr



Portrait d'élue : Maytop Iso 02 rend la vie plus facile



Marie GARCIA dirige Maytop Iso 02 depuis sa création en 1991 à Château-Thierry

Dirigée par Marie GARCIA, élue de la CCI de l'Aisne en novembre 2004, cette PME des environs de Château-Thierry conçoit le confort sur mesure des maisons en cours de restauration (économie d'énergie, domotique, etc.). C'est un marché en constante évolution.

MAYTOP ISO 02 s'est installée à l'entrée de Château-Thierry, à proximité de l'échangeur de l'A4, sur la Zone d'Intérêt Départementale (ZID) de l'Omois voici 3 ans. Et bien lui en a pris : son bâtiment de 1 000 m² se voit de loin. Il expose sur sa façade de verre une image du globe terrestre inondé de soleil.

Voilà qui suggère une certaine joie de vivre. Ce qui sied à Marie GARCIA qui a créé son entreprise il y a 14 ans alors que la jeune femme était plus préparée à enseigner les langues étrangères qu'à diriger une PME. L'attrait de l'aventure et beaucoup d'indépendance d'esprit ont prévalu sur la perspective de sécurité de l'emploi. Aujourd'hui, MAYTOP ISO 02, spécialiste auprès des particuliers du confort énergétique et de l'isolation de la maison individuelle, emploie 17 salariés (dont 10 techniciens et 3 commerciaux). C'est l'une des 18 entreprises du réseau du groupe MAYTOP dans le nord de la France (centrale de fabrication et politique commerciale leurs sont communes).

AVEC LE BOUCHE À OREILLE

«Quand j'ai créé l'entreprise à Château-Thierry, il n'y avait personne sur ce marché, souligne ironiquement Marie GARCIA. L'an passé nous avons réalisé 2,3 M€ de chiffre d'affaires. J'escompte 15 à 20 % d'augmentation en 2005. Nous avons déjà progressé de plus 30 % entre 2003 et 2004». La zone de chalandise de MAYTOP ISO 02 s'étend sur l'Aisne, l'Oise, le Nord, la Seine-et-Marne. A chaque client, des conseils sur mesure. La conception de l'isolation, de la ventilation, des fenêtres, des portes, des escaliers, des radiateurs, des volets roulants – et l'on en passe – est adaptée à la maison qu'il restaure ou agrandit. «La notoriété de l'entreprise s'est faite par le bouche à oreille, explique Marie GARCIA. Plus de 50 % de notre chiffre d'affaires est réalisé dans les économies d'énergie».

PANNEAU SOLAIRE ET PIERRE VOLCANIQUE

Et ce marché est de nouveau dans l'air du temps avec la grimpée des prix du fioul et la TVA à 5,5 % sur les travaux dans les maisons. «Les gens veulent se rendre la vie plus facile, observe Marie GARCIA. Ils veulent des solutions rapides, ne plus être dépendants pendant des années de la restauration de leur maison. Ils prennent aussi conscience des dangers de l'effet de serre. Et leur souci primordial, c'est les économies d'énergie avec un confort pratique dans la maison».

A présent, MAYTOP ISO 02, dont le bâtiment confortable et bien isolé sert de show room à l'entreprise, propose sans difficultés aux particuliers de plus en plus attentifs aux nouvelles technologies des survitrages – doubles vitrages (isolation par coussins d'airs), des volets roulants dont le moteur est alimenté par un panneau solaire ou des radiateurs à accumulateur d'énergie grâce à une pierre volcanique chauffée à l'électricité et qui communique sa chaleur à un fluide.

SARL MAYTOP ISO 02 - Z.I. Besuet - 02400 BEZU SAINT GERMAIN - Tél. 03.23.69.38.64 - Fax 03.23.69.11.29

Colloque «Prévention des difficultés des entreprises»

Dans l'amphithéâtre Mercure de la CCI de l'Aisne, le Centre de Formation Professionnelle des avocats Nord-Ouest, section locale d'Amiens, a organisé en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne et la Conférence régionale des Tribunaux de Commerce, un colloque sur la Prévention des difficultés des entreprises.



Les intervenants au colloque.

Ce colloque a permis d'aborder les sujets suivants :

- la notion de cessation des paiements, actualité et perspectives, traitée par Isabelle ROHART-MESSAGER, Conseiller à la Chambre Commerciale de la Cour d'appel d'Amiens,
- le rôle du Tribunal de Commerce, présenté par Christian DUPREZ, Président du T.C. de Saint-Quentin,
- le Commissaire aux comptes et la prévention, par Gilles GOUHIER, expert-comptable et Commissaire aux comptes,

ainsi que les procédures judiciaires de traitement "amiable" des difficultés, sujet présenté par Maître Frédéric HENNEAU, administrateur judiciaire.

Contact

Didier PINSSON - Tél. 03 23 06 02 15 - Mel : d.pinsson@aisne.cci.fr

Le nouveau rôle des Délégués Consulaires

Le Président Serge RENAUD et les Présidents des Tribunaux de Commerce de l'Aisne ont réuni les 240 délégués consulaires élus en novembre 2004 et rattachés aux Tribunaux de Commerce dont ils constituent la base du corps électoral des juges.

Cette réunion avait pour objet de rappeler les rôles respectifs des élus dans l'organisation des CCI et des Tribunaux de Commerce, à la veille des élections de juges aux Tribunaux de Commerce de Saint-Quentin, Chauny, Vervins et Soissons.

Après un rappel du rôle du Tribunal de Commerce par Christian DUPREZ, Président du TC de Saint-Quentin, et la présentation de la loi de sauvegarde des entreprises par Serge MOREAU, Juge au TC de Valenciennes, Maître Frédéric HENNEAU, administrateur judiciaire, a conclu cette matinée en détaillant le rôle du Président de juridiction et du juge.

L'intervention de Maître HENNEAU a également permis de présenter les procédures judiciaires de prévention des entreprises en difficultés et a rappelé qu'il était important d'agir de plus en plus en amont.

Les magistrats des Tribunaux de Commerce et les spécialistes de la CCI de l'Aisne, engagés dans les mêmes dispositifs de prévention des difficultés, sont à la disposition des chefs entreprises pour tout complément d'information dans ce domaine.



Contact

Didier PINSSON - Tél. 03 23 06 02 15 - Mel : d.pinsson@aisne.cci.fr

Rapprochement écoles / entreprises

Serge RENAUD, Président de Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie, et Auguste LECREPS, Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Picardie, ont signé à Amiens avec Madame le Recteur de l'Académie, Marie-Danièle CAMPION, une convention de partenariat entre les compagnies consulaires picardes et le rectorat.

L'intérêt de cette convention, qui traduit la volonté de trois parties de travailler ensemble pour une meilleure connaissance réciproque de l'Education Nationale et des entreprises, est qu'elle peut désormais servir de cadre pour des déclinaisons au niveau local.

C'est déjà chose faite dans l'Aisne, où des actions communes ont été programmées pour faciliter la mise en œuvre de séquences d'observation en milieu professionnel. Les collégiens du Saint-Quentinois ont ainsi pu visiter en novembre une dizaine d'entreprises du nord de l'Aisne.

La CCI de l'Aisne compte bien utiliser la convention signée à Amiens pour accentuer sa collaboration avec les organisations patronales et les établissements sco-



laire du département dans le cadre de l'opération "Jeunes Industries".

Le rapprochement école/entreprises est une nécessité : Ensemble nous agissons pour qu'il soit réalité !

Réunion des commissions opérationnelles de la CCI

Le Président Serge RENAUD et les Présidents des Commissions Industrie, Commerce, Services et Formation ont réuni les membres de la Chambre fin octobre à Saint-Quentin pour faire le bilan des travaux de la précédente mandature, et lancer les groupes de travail pour celle qui s'ouvre.

Les responsables d'entreprise, élus de la CCI ou non, qui souhaitent rejoindre un groupe de travail sur l'un ou l'autre de ces thèmes, ou en proposer d'autres, sont priés de prendre contact avec Didier LEJEUNE tel 03 23 06 02 16 ou mel d.lejeune@aisne.cci.fr.

Parmi les thèmes retenus :

- Gestion prévisionnelle des emplois
- Développement de l'apprentissage
- Développement des activités de services à l'industrie
- Développement des activités de services à la personne
- Sécurité informatique
- Intelligence économique
- Innovation dans l'entreprise
- Échanges internationaux
- Vie et animation des unions commerciales
- Urbanisme et aménagement du territoire



Installation des commissions à la CCI

Nominations et promotions

Des axonais méritants et distingués ont été mis à l'honneur durant ces derniers mois par leur parrain Serge RENAUD, Officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite.



Louise CALOIN, collaboratrice du centre de loisirs de Wassigny reçoit Chevalier dans l'Ordre National du Mérite le 22 juillet 2005 en présence de Madame le Sous-Préfet de Vervins, Anne BISSON, et du Maire de Wassigny, Henri MACAIGNE

Louis CORNU, Artiste sculpteur peintre, reçu Chevalier des Arts et des Lettres le 17 juillet 2005 en présence de Madame le Sous-Préfet de Vervins, Anne BISSON



Jean CANTINEAU, Consultant en entreprise, promu Officier dans l'Ordre National du Mérite, le 26 septembre 2005 en présence de Madame le Préfet de l'Aisne, Evelyne RATTE



Institut Universitaire Tous Âges

Créée à Amiens en 1975, l'Université du 3^{ème} âge change de nom en 1984 pour devenir "Institut Universitaire Tous Âges" afin d'ouvrir ses portes à un plus large public.

La mission de l'IUTA est de permettre à tous d'entreprendre ou de reprendre une activité intellectuelle, artistique ou sportive, d'approfondir ses connaissances, de trouver une information sur l'évolution de la société et des technologies. Chacun peut ainsi participer, dans un cadre universitaire, à la vie culturelle.

Association loi 1901 sous convention avec une université, l'IUTA est rattaché directement à une université. Un directeur, enseignant en activité de l'université, assure son fonctionnement, aidé par une équipe de bénévoles dite "commission permanente", composée d'étudiants élus au Conseil d'Orientement de l'IUTA, et d'une "commission des programmes", dont le rôle est de participer à la recherche des sujets de conférences.

Depuis deux ans, une antenne s'est ouverte à Saint-Quentin : Les Amis de l'Université Jules Verne (AUJV) et compte déjà 224 adhérents de tous âges (de 24 à 84 ans).

L'IUTA et l'AUJV organisent de nombreuses conférences. Celle de la rentrée 2005-2006 s'est déroulée dernièrement dans l'amphithéâtre Mercure de la CCI de l'Aisne, animée par le Professeur CABROL.

Pour connaître le programme des conférences de l'AUJV

Tél : 03 23 62 89 30 - mel : aujv@insset.u-picardie.fr

IUTA - 47 boulevard du Cange
80000 AMIENS - www.u-picardie.fr/jsp
Tél. 03 22 22 23 11 - Fax 03 22 22 23 14
Mel : secretariat-iuta@u-picardie.fr



C'est devant une salle comble et très attentive que s'est tenue à la CCI de l'Aisne la Conférence du Professeur Christian CABROL sur le thème «La prévention des maladies cardio-vasculaires»

L'ESPACE AISNE NUMÉRIQUE

Un nouveau lieu d'échanges sur les solutions informatiques professionnelles

Vous êtes commerçant, artisan, industriel ou prestataire de services ?

Vous souhaitez bénéficier des avantages d'Internet et des outils informatiques, mais vous voulez être sûr de faire le bon choix ?

De la création à la transmission d'entreprise, que vous soyez novice ou expérimenté, chef d'entreprise ou salarié, l'Espace Aisne Numérique vous apporte des solutions.



L'objectif de l'Espace Aisne Numérique est d'accompagner les professionnels vers l'intégration d'outils informatiques performants dans la gestion de leur activité au quotidien.

Espace d'initiation et de pédagogie, il permet aux entrepreneurs de trouver des solutions adaptées à l'entreprise : supports pratiques, analyses des besoins, le tout illustré par des applications existantes sur le marché.

Villers-Cotterêts. A cette occasion, les commerçants et les prestataires de services présents ont échangé leurs expériences et posé des questions quant à l'informatisation de la gestion commerciale au sein de leurs entreprises et à l'utilisation d'Internet dans un contexte professionnel.

Ce projet est une des actions du plan « Aisne Numérique » mis en place par le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Comité Départemental du Tourisme et l'Agence de Développement de l'Aisne. Le plan « Aisne Numérique » est également financé par l'Europe, l'Etat et le Conseil Régional de Picardie.

A travers des ateliers animés par des spécialistes mettant en scène trois espaces (découverte, diagnostic, information), les participants appréhenderont la bonne méthode pour s'équiper en outils informatiques.

Plus de 140 professionnels ont participé aux 7 ateliers organisés sur le thème « Simplifiez votre activité professionnelle grâce à l'informatique » : à Chauny, Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Vervins et

Contacts

- Sara Jankovsky, Chef de projet Aisne Numérique - Tél. 03.23.06.02.08 - Fax. 03.23.06.02.30 - Mel : s.jankovsky@aisne.cci.fr
- Karine Pietrzak, Chargée de mission Aisne Numérique, Saint-Quentin, Laon, Thiérache - Tél. 03.23.06.01.93 - Fax. 03.23.06.02.30 - Mel : k.pietrzak@aisne.cci.fr
- Philippe Roudaut, Chargé de mission Aisne Numérique, Chauny - Tergnier - La Fère - Soissons - Château Thierry - Tél. 03.23.06.01.91 - Fax. 03.23.06.02.30 - Mel : p.roudaut@aisne.cci.fr

QUELQUES CHIFFRES... SUR 3 ANNÉES

80 000	visites par mois sur le réseau de sites www.aisneco.com
850	visites en entreprise
85	dossier d'aide individuelle
75	web-ateliers qui ont accueilli 285 participants
19	soirées du Club Aisne Numérique qui ont accueilli 725 participants
5	actions collectives



Actions Interconsulaires

Charte pour permettre l'accès des professionnels aux déchetteries

Les 3 compagnies consulaires de l'Aisne (Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) se sont mobilisées et ont travaillé en partenariat avec les collectivités locales sur les modalités d'accès des professionnels dans le réseau des déchetteries de l'Aisne.

Cette réflexion a abouti à la rédaction d'une charte, signée en juillet dernier par les représentants des organisations professionnelles et 10 communautés de communes.

Contact

Bruno SOCKEEL - Tél : 03 23 06 02 01 - Mel : b.sockeel@aisne.cci.fr



8èmes rencontres de la création et de la transmission d'entreprise

Le forum pour la création transmission d'entreprise s'est déroulé les 3 et 7 octobre à URCEL et à FOSSOY. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne, qui organisait cette 5ème édition en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre d'Agriculture, a souhaité tenir le forum sur deux sites, pour marquer l'intérêt que portent les compagnies consulaires au service de proximité qu'elles doivent à leurs ressortissants. Une initiative qui a été, si l'on en croit la fréquentation sur les deux espaces création/transmission, bien appréciée par un public très professionnel, comportant aussi bien des porteurs de projets de création d'activités nouvelles, que des postulants à la reprise ou à la cession d'entreprises existantes. Le prochain forum sera organisé au printemps prochain, et nul doute que la CCI de l'Aisne, qui sera cette fois-ci maître d'œuvre, retiendra les leçons de cette expérience.



Contact

Didier PINSSON - Tél. 03 23 06 02 15 - Mel : d.pinsson@aisne.cci.fr

La Présidente du MEDEF au MIDEST



Laurent BERNARD, Président du MIDEST et de l'UIMM de Picardie, et Serge RENAUD, Président de la CRCI de Picardie et de la CCI de l'Aisne, ont accueilli et fait visiter le MIDEST à Laurence PARISOT, Présidente du MEDEF, en présence d'Yvon JACOB, Président de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM). Visite intéressante au cours de laquelle Laurence PARISOT a découvert de nombreuses entreprises à la fois françaises mais aussi étrangères : chinoises, indiennes, roumaines, brésiliennes...



Japon : impressions de voyage

Serge RENAUD, accompagné d'André SOMMERFELT, ancien Directeur Général de MBK à Rouvry, membre honoraire et conseiller de la CCI de l'Aisne, s'est rendu au Japon pour une série de visites d'usines des groupes YAMAHA et TOYOTA.

- CCI INFOS : Quels motifs vous ont poussé à entreprendre ce voyage ?
- Serge RENAUD : Je me souviens que le Japon a fait peur aux Européens au début des années 80. Un peu comme la Chine aujourd'hui. Nous avons longtemps interdit nos frontières aux implantations industrielles japonaises. Pourtant nous avons été particulièrement heureux qu'un jour, le groupe YAMAHA prenne le contrôle de MOTOBECANE et en fasse MBK, dont je suis administrateur. Le Japon a connu depuis des problèmes industriels, il redresse maintenant la tête, semble-t-il. Je suis aussi Président de l'Agence Régionale d'Exportation en Picardie (AREX), passionné par les échanges internationaux, et je voulais me rendre compte sur place.
- CCI INFOS : Quels sites avez-vous visités ?
- Serge RENAUD : A IWATA, dans la province de SHIZUOKA, près de TOKYO, nous avons visité une usine de YAMAHA MOTORS, et notamment une ligne de montage de motos, ainsi que la fonderie d'aluminium de cette unité, qui compte des presses énormes de 3 500 tonnes. Nous avons ensuite découvert un autre aspect du groupe, avec la fabrication de cadres de pianos en fonte de fer chez YAMAHA MUSIQUE, et enfin la fabrication de matériaux spéciaux en alliage cuivre et nickel. A NAGOYA, nous avons visité l'usine TOYOTA, premier constructeur automobile nippon, second au monde.
- CCI INFOS : Que reprenez-vous de ces contacts ?
- Serge RENAUD : D'abord l'excellent accueil que nous ont réservé les dirigeants de YAMAHA. Messieurs TANDO, Président de MBK jusqu'en 2001, HASHIMOTO, qui lui a succédé jusqu'en 2003, et TAKISAWA, actuel Président, m'ont ouvert bien des portes, et je les en remercie. De ce voyage je retiens ensuite l'impression forte d'un peuple au travail, discipliné, inventif et performant. Enfin, j'ai pu constater que la Chine était encore bien plus proche du Japon que de l'Europe, et les Japonais semblaient avoir bien cerné cette contrainte. Ils ont pratiqué largement la délocalisation de nombreuses productions vers leur grand voisin, ils continuent de fabriquer chez eux les produits les plus sophistiqués, et c'est sans doute cela qui leur permet aujourd'hui de relever la tête, et de retrouver la croissance.



Visite de YAMAHA MUSIQUE : la fonderie fabrique des cadres de pianos.

Date des soldes d'hiver 2006
du mercredi 11 janvier
au samedi 11 février inclus



Devenir "Meilleur Ouvrier de France" Site national : www.mof.asso.fr

Pour ce 23^{ème} concours, plus de 180 métiers répartis au sein de groupes y sont représentés : Métiers de bouche - Bâtiment, Travaux Publics et Patrimoine architectural - Audio-visuel - Habitation : travail du textile et du cuir dans l'habitation ; travail du bois ; travail des métaux - Structures métalliques - Métiers de l'industrie - Métiers de la terre et du verre - Métiers du vêtement - Bijouterie - Techniques de précision - Gravure - Communication - Musique - Métiers liés aux animaux - Art des jardins et des fleurs - Métiers de service (une nouveauté : le métier de Gouvernante de service hôtelier).

Ce concours honore l'excellence d'un travail parfaitement accompli aussi bien dans les métiers de l'artisanat que dans ceux de l'industrie et des services et depuis 2001, le diplôme délivré aux lauréats par le Ministre de l'Education Nationale est un diplôme de niveau III (bac + 2) équivalent à un diplôme de Brevet de Technicien Supérieur ou de Diplôme Universitaire de Technologie.

A l'issue des épreuves des sélections, l'ensemble des œuvres des lauréats sont présentés au public lors d'une exposition nationale qui se tiendra au Palais des congrès de la cité internationale de Lyon, du 10 au 18 novembre 2007.

Une cérémonie solennelle est organisée à l'Elysée au cours de laquelle le Président de la République remet les médailles aux lauréats Meilleurs Ouvriers de France.

Les conditions d'inscription sont simples :

- vous devez avoir 23 ans révolus au 31 décembre 2005,
- être de nationalité française ou justifier d'un domicile et d'une adresse personnelle sur le territoire national depuis 3 ans minimum à la date de clôture des inscriptions.

Les inscriptions sont encore possibles JUSQU'AU 31 MARS 2006
auprès du commissaire départemental du lieu de votre résidence ou de ses adjoints :

Serge RENAUD, Commissaire départemental - Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne

Tél : 03 23 06 02 07 Mel : b.blin@aisne.cci.fr - Site : www.aisne.cci.fr

Auguste LECREPS, Commissaire départemental adjoint - Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne

Tél : 03 23 21 86 86 - Mel : v.dieudonne@cm-aisne.fr ou s.general@cm-aisne.fr

Patricia ZYGOMALAS, Commissaire départementale adjointe - Mel : zygomalas@free.fr

Le certificat de signature électronique des Chambres de Commerce et d'Industrie :



Chambersign, autorité de certification des CCI, délivre des certificats de signature électronique par l'intermédiaire de bureaux d'enregistrement implantés dans 110 Chambres de Commerce et d'Industrie. Pour chaque bureau d'enregistrement, des personnes sont qualifiées et accréditées pour vous informer et vous accompagner. C'est le cas de la CCI de l'Aisne qui vous offre ainsi un véritable service de proximité (voir CCI INFOS n°6)

Depuis le 1^{er} mai 2001 les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 15 millions d'euros sont tenues de souscrire par voie électronique leurs déclarations de résultat et de TVA.

Le projet de loi de finances 2006 prévoit de remplacer l'obligation de payer la TVA par virement par l'obligation de déclarer et payer la TVA par voie dématérialisée (avec TéléTVA) en abaissant le seuil de 15 M€ à 1 500 000€ pour 2006 et 760 000€ à compter de 2007.

Ainsi pour 2006, les entreprises devraient

- payer la TVA obligatoirement par virement dès lors que leur chiffre d'affaires de 2005 excède 760 000€ HT

- ou, dès lors que leur chiffre d'affaires de l'année 2005 excède 1 500 000€ HT, souscrire par voie électronique (télé déclaration) la déclaration de TVA et payer obligatoirement ces taxes par télé règlement.

A compter de 2007, les entreprises devraient dès lors que leur chiffre d'affaires de l'année précédente excède 760 000€ HT :

- souscrire par voie électronique (télé déclaration) la déclaration de TVA
- payer obligatoirement la TVA par télé règlement

Pour obtenir votre certificat fiduciaire : www.chambersign.fr

Renseignement : www.aisne.cci.fr

Contact

Didier PINSSON - Tél. 03 23 06 02 15 ou par mel n.vandendrische@aisne.cci.fr - d.pinsson@aisne.cci.fr - s.betems@aisne.cci.fr

FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de la convention qui les rassemble, la CCI et l'AFPI-Aisne encouragent et facilitent des actions de formation destinées prioritairement aux petites et très petites entreprises. Cette convention définit quatre séries d'objectifs dans les domaines :

- Des formations destinées spécifiquement aux petites et très petites entreprises
- De l'apprentissage des langues étrangères, et plus spécialement de l'anglais
- Du développement de l'Institut des Forces de Ventes
- Des échanges internationaux



Le programme des formations 2006 est disponible.



Remise officielle des diplômes de formation aux langues étrangères le 6 décembre 2005, à la CCI de l'Aisne



Observatoire des flux commerciaux dans l'Aisne

Au cours de l'année 2004, la CCIA a actualisé les données de l'Observatoire. Retrouvez les principales informations sur le fonctionnement de l'offre commerciale et sur le comportement d'achat des consommateurs : www.aisne.cci.fr (rubrique Commerce)

Portrait de territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne

www.aisne.cci.fr (rubrique Infos Ecos)

Les entreprises et le management environnemental

Etat des lieux du nombre d'entreprises, de salariés depuis 1994 en Picardie dans une démarche environnementale.

Contact :

ADEME : Christian FEUILLETTE - tél. 03 22 45 55 39

mel : christian.feuillette@ademe.fr

Conseil Régional : Laurent BROUSSOLLES - tél. 03 22 97 38 00

MEFIEZ-VOUS DES FAUX ANNUAIRES PROFESSIONNELS

Des sociétés, le plus souvent situées à l'étranger, proposent aux professionnels (chefs d'entreprise, commerçants, artisans, professions libérales, etc...) l'insertion de leurs coordonnées dans des annuaires électroniques ou imprimés. La présentation ambiguë de certaines sollicitations peut laisser croire qu'il s'agit d'une simple vérification d'adresse alors qu'en réalité le professionnel contacté est impliqué à son insu dans une commande ferme d'insertion dans un annuaire dont la diffusion (ou l'utilité) est confidentielle ou inexistante.

La CCI de l'Aisne et la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) mettent en garde les chefs d'entreprises, les commerçants et les artisans contre ces procédés déloyaux. L'engagement du professionnel est en général peu visible sur le document qui lui est proposé. Le prix demandé est d'autant plus élevé que le contrat est renouvelable automatiquement plusieurs années (trois ans en général). Les montants facturés sur la base de ces contrats peuvent atteindre 1 000€ par an.

Les sociétés démarchant ne le font qu'auprès de pro-

fessionnels situés dans d'autres pays que le leur afin d'éviter les enquêtes et les poursuites des autorités locales. Elles peuvent choisir aussi de s'implanter dans des pays européens n'appartenant pas à l'Union Européenne. En tout cas, ces sociétés démarchant les professionnels procèdent à un très grand nombre d'envois et escomptent un taux de retour avec paiement de 10 %. Il existe évidemment des moyens légaux de lutte contre ces pratiques déloyales.

UN DOSSIER EN LIGNE

Dans un premier temps, il est fortement recommandé aux professionnels qui sont démarchés par voie de

courrier de se renseigner auprès de leur DDCCRF sur la légalité et la validité de la démarche. Celle-ci dispose d'un accès direct au système de centralisation des plaintes et des délits en la matière et a mis en ligne sur son site un dossier fort bien explicité sur « les propositions d'insertion dans des annuaires professionnels ».

Ce dossier démontre point par point les dispositifs déloyaux et dressent la liste des moyens juridiques (notamment les vices de consentement lors de la formation du contrat de publicité mensongère) luttant contre ces pratiques. Il est aussi fortement conseillé

aux chefs d'entreprise, commerçants et artisans de lire ce dossier avant de consentir à toute proposition d'insertion dans un annuaire professionnel qui pourrait leur paraître suspecte.

Contact

Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de l'Aisne
Tél. 03 23 27 78 51

Mel : dd02@dgccrf.finances.gouv.fr
www.minefi.gouv.fr/DGCCRF/04_dossiers/consommation/annuaireprof.htm